

FDVA 2021

Priorités du département du Lot

Le département du Lot est un territoire rural de faible densité mais riche de plus de 7500 associations actives. Les priorités départementales s'inscrivent dans les priorités régionales. Au regard des spécificités du département, l'Etat souhaite orienter l'aide FDVA vers :

1. NOUVEAUX PROJETS ET PROJETS STRUCTURANTS

Ces projets pourront notamment concerner **une réorganisation interne de l'association, une refonte du projet associatif, un changement d'échelle ou un élargissement de l'activité sur le territoire.**

Par exemple :

- des projets tendant à pérenniser l'activité de l'association par le développement d'un modèle économique cohérent et/ou par l'amélioration de sa capacité d'autofinancement ;
- des projets innovants qui répondent à des besoins sociaux émergents et qui apportent de nouveaux services à la population ;
- des projets qui prévoient l'évaluation de leur impact sur l'évolution de l'association, du territoire ou des bénéficiaires ;
- des projets qui reposent sur une coopération entre associations ;
- des projets favorisant la participation citoyenne et l'engagement bénévole ;
- des projets qui favorisent l'accès des activités de l'association à tous les publics ;
- des projets qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable ;
- des projets qui contribuent à recréer du lien social après la crise COVID.

2. DES PROJETS VISANT A MINIMISER L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

Depuis le mois de mars, de nombreux adhérents d'associations ont été éloignés de leurs activités du fait des différents confinements. Cette situation a des effets néfastes sur les publics et sur les associations qui risquent de perdre, même au-delà de la crise sanitaire, des ressources économiques et humaines. Dans ce contexte et dans une perspective de reprise d'activité, il nous semble opportun de soutenir des actions visant à proposer au public des temps d'activité spécifiques destinés à renouer le contact et à minimiser l'impact de la crise sur l'accès aux pratiques associatives. Le soutien à des actions visant à rencontrer un

nouveau public susceptible d'intégrer l'association dès que la situation le permettra sera également possible.

Ces projets pourront notamment concerner **le maintien du contact avec les adhérents (pratiquants et bénévoles), la découverte des activités de l'association par des personnes qui en sont éloignées, la proposition de temps d'activité supplémentaires dans le respect des consignes sanitaires du moment, la préparation de la rentrée de septembre 2021 dans les meilleures conditions.**

Critères généraux

Seront pris en compte les projets se déroulant dans le Lot ou bénéficiant à des personnes habitant le département.

Une demande portant uniquement sur l'acquisition de matériel d'investissement (et donc amortissable) ne pourra pas être pris en compte.

Sont prioritairement visées par l'appel à projets les « petites associations » employant entre 0 et 2 ETP et dont le budget 2020 n'excédait pas 150 000 €.

Sont prioritairement visées par l'appel à projets des associations qui n'ont pas bénéficié du FDVA 2 en 2020.

Obligation administratives

Les dossiers doivent être déposés uniquement par voie dématérialisée sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr> entre le 1^{er} février et le 7 mars 2021 inclus.

Un RIB non-conforme entraînera l'inéligibilité de la demande. L'intitulé de l'association et l'adresse postale doivent être, à la virgule près et à l'espace près, identiques à son avis SIRENE : consultez cet avis sur <http://avis-situation-sirene.insee.fr> pour vérification.

Vous avez besoins d'un accompagnement :

Service Jeunesse, Engagement et Sports de la DSDDEN du Lot :

Xavier Thuriès / xavier.thuries@lot.gouv.fr / 06 73 90 06 41

Lionel Bourdelois / lionel.bourdelois@lot.gouv.fr / 06 82 49 77 41

Centres de ressources des d'accompagnement des bénévoles (CRIB) :

Université Rurale Quercy Rouergue – Coline Rios / crib@urqr.org / 07 86 40 01 84

Prosport Lot – Yves Barbé / prosportlot@sfr.fr / 05 65 20 28 43